

## Assemblée générale ordinaire du 22 novembre 2007

### RAPPORT FINANCIER

#### 1. LES CHIFFRES :

##### Dépenses de l'exercice : 172 498 €

- Rémunérations : 132 079 €
- Instruments de musique & concerts d'élèves : 16 046 €
- Concerts & manifestations : 14 231 €
- Divers musique : 2216 €

**Sous total Musique : 164 573 €**

- Comptabilité : 3 900 €
- Frais de fonctionnement : 4 025 €

##### Recettes de l'exercice : 179 621 €

- Adhésions et cours : 116 003 €
- Subventions : 49 474 € dont 11 121 € du Conseil Général
- Autres recettes : 14 144 € dont 10 541 € de concerts

##### Résultat de l'exercice : + 7 123 € soit 4,13 % des dépenses

##### Quelques précisions :

- Les stages ne sont organisés que s'ils sont équilibrés financièrement : bilan + 30 € cette année (0 € l'an dernier et + 713 € l'année d'avant)
- La saison de concerts est équilibrée financièrement avec la billetterie, les sponsors et les subventions spécifiques du Conseil Général : bilan + 627 € cette année (- 74 € l'an dernier et - 38 € l'année d'avant). Il est à noter que ces concerts sont gratuits pour tous les élèves et sont ouverts à toute la population de nos communes sans autres frais pour les municipalités que le prêt des salles.
- Sur les 11 121 € de subventions du Conseil Général il n'y a que 2 690 € de subvention de fonctionnement ; les 8 431 € restants sont des subventions exceptionnelles obtenues pour des projets et l'achat d'instruments. On peut remercier Fabien, notre directeur, pour la qualité des projets soumis et le temps passé sur ces dossiers : cela nous apporte des financements indispensables à la mise à niveau du parc instrumental et à la saison de concerts.

## 2. REPARTITION DES DEPENSES & RECETTES :

La saison de concerts étant auto financée, l'analyse ne portera que sur la partie pédagogique ; les pourcentages donnés sont la moyenne des 3 dernières années.

### Dépenses :

- Rémunérations : 84,65 % des dépenses
  - Instruments de musique & concerts d'élèves : 8,76 % des dépenses
  - Divers musique : 1,54 % des dépenses
- Sous total Musique : 94,95 % des dépenses**
- Comptabilité : 2,69 % des dépenses
  - Frais de fonctionnement : 2,36 % des dépenses

### Recettes :

- Adhésions et cours : 68,68 % des recettes
- Subventions : 29,60 % des recettes
- Autres recettes : 1,72 % des recettes

### Résultat : + 3,89 % des dépenses

Nous avons donc 70,40 % de ressources propres et 29,60 % de subventions alors que, d'après les chiffres du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, les ressources propres sont en moyenne de 40 % dans les associations et les subventions de 60 % dans les associations employeurs.

## 3. ANALYSE PREVISIONNEL / REALISE :

Comme tous les ans nous avons accepté des inscriptions tout au long de l'année, ce qui nous a valu 5 000 € de recettes en plus par rapport au prévisionnel établi en novembre ; ce chiffre est dans la moyenne des 3 dernières années où il a oscillé entre 5 000 et 6 000 €.

Mais cette année nous avons eu la chance que ces nouvelles inscriptions n'alourdissent pas les salaires et charges qui sortent même 2 000 € en dessous du prévisionnel. Ceci s'explique par le fait que l'essentiel des inscriptions de cours d'année l'ont été sur des cours collectifs déjà ouverts, donc à coût additionnel nul. De plus, nous avons eu des départs de professeurs qui ont été remplacés par des jeunes payés un peu moins cher, en raison de la convention collective.

La variation sur ces deux postes nous a donné 7 000 € de marge supplémentaire cette année. Malheureusement, ce n'est pas le cas tous les ans ; le même calcul donnait une baisse de marge de 4 000 € pour n-1 et une baisse de 6 000 € pour n-2.

En plus de ces 7 000 € de marge exceptionnelle, nous avons, selon les opportunités, réalisé diverses économies qui nous ont permis :

- D'accélérer le programme de réparation / entretien des instruments initié l'an dernier et sur lequel, faute de finances, rien n'avait été fait depuis au moins 6 ans (45 € en n-2 !),
- De commencer la mise à niveau du parc instrumental nécessitée par sa vétusté et les 20 % d'élèves en plus enregistrés depuis 2 ans ; là aussi, faute de finances, rien n'avait été fait depuis 6 ans (0 € en n-2), mis à part le paiement d'arriérés et la suppression de locations d'instruments, anciennes et coûteuses,
- De compléter le provisionnement nécessaire à l'achat des "gros" instruments de musique qui nous manquent encore (piano à queue et basson notamment).

Au final, nous arrivons à un résultat positif de 7 123 € au lieu des 4 961 € du prévisionnel. Ce résultat nous permet de compléter nos réserves de sécurité qui sont maintenant égales à un mois de salaires et charges et nous permettront dans l'avenir d'absorber les inévitables à coups imprévisibles tels que les 6 000 € en plus ou en moins générés par les hasards des inscriptions et des départs / arrivées de professeurs.

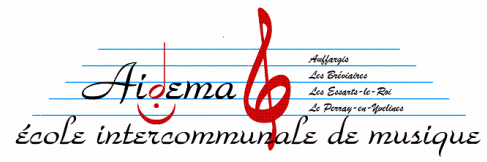
#### 4. QUELQUES CHIFFRES CLES :

- Coût d'une heure-année de cours (hors éléments exceptionnels) : 1 451,51 €
- Coût en salaires et charges d'une heure-année de cours : 1 305,81 € soit 90 % du coût précédent
- Coût annuel d'un élève (hors éléments exceptionnels) : 643,71 € alors que dans les conservatoires municipaux ou ENM il se situe aux alentours de 2000 € selon les données du Ministère de la Culture.

#### 5. EN CONCLUSION :

Nous avons donc trouvé un bon équilibre mais il reste fragile car nos recettes propres ne couvrent même pas nos dépenses de salaires, lesquelles sont incompressibles et évoluent au gré de la convention collective (donc sans possibilité d'action de notre part). La survie de l'Ecole de Musique est donc toujours tributaire de la pérennité des subventions communales.

Actuellement, le calendrier des subventions est tel que la décision intervient 6 mois après la fixation des tarifs et les inscriptions, donc trop tard pour pouvoir adapter le budget prévisionnel. Ceci nous ôte donc toute visibilité à moyen terme et nous contraint parfois à financer les grosses dépenses par des prêts coûteux ; en effet, nous ne pouvons pas écorner nos réserves de sécurité car ce manque de visibilité oblige à les maintenir à un niveau élevé. C'est pourquoi nous souhaitons établir une Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre les communes et l'AIDEMA afin d'avoir, de part et d'autre, une visibilité à un horizon minimal de 3 ans. Cette convention devra voir le jour rapidement si on veut continuer à aller de l'avant en



termes de services offerts par l'Ecole de Musique et d'optimisation de la gestion financière.